

**M. Ouellet:** Monsieur l'Orateur, j'ai signé aujourd'hui la réponse à la question et je pense que le député la recevra mercredi.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE ABROGATIVE PORTANT SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DANS LES PÉRIODIQUES NON CANADIENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 mai de la motion de M. Sharp (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-58, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part à ce débat et pour plusieurs raisons. L'une de ces raisons, c'est que malgré ce qu'en disent les journalistes, j'ai beaucoup d'estime pour le ministre qui parraine le bill. Et ce n'est pas simplement parce qu'il a gracieusement accepté, il y a un instant, une T-shirt Kronberg en l'honneur du magnifique concert qui sera donné à Ottawa demain, mais parce qu'il est bien intentionné, plein d'attentions et agréablement libéral dans la véritable acception du mot.

Je suis aussi heureux d'y participer parce que j'ai toujours été ardemment nationaliste. Mon parti, le plus vieux au Canada, a toujours été à son meilleur, je crois, quand il épousait et défendait des causes nationalistes. Mes grands héros de l'histoire canadienne sont les grands nationalistes: des gens comme sir John A. MacDonald qui ont insisté pour que nous ne soyons pas une colonie mais un pays, sir Robert Borden qui a insisté pour que non seulement nous devenions un pays à part entière sur le plan international mais que nous assumions à fond et avec fierté nos responsabilités dans le concert des nations. Il était différent de ceux qui voulaient s'isoler du monde et des autres organisations internationales. C'est lui qui, en 1916, pensait que nos gouverneurs généraux devraient être citoyens canadiens. On le croyait irrémédiablement en avant de son temps, n'empêche que les meilleurs et les plus grands titulaires de ce poste ont été des Canadiens de naissance.

Je crois que nous étudions des façons d'accroître notre canadianisme et de renforcer notre nationalisme dans un domaine d'activité humaine très important, les publications et les media. La diffusion des idées et des pensées, bien sûr, est l'arme de toute société civilisée ou collectivité organisée. J'ai toujours eu un penchant pour les organisations qui aident à accroître l'indépendance intellectuelle du Canada. Malgré ses innombrables défauts, j'aime Radio-Canada et, quand je suis à l'étranger, elle me manque. Je puis même accepter son grand empire torontois et tous les empereurs et la garde prétorienne qu'elle a constitués à son siège social. Ils sont sans doute mieux payés que la garde prétorienne des empereurs romains.

Selon moi, nous avons accompli plus de grandes choses dans notre pays grâce à des organisations comme le Con-

### Périodiques non canadiens

seil des Arts du Canada qui a permis à des Canadiens talentueux et inventifs de se faire mieux entendre et d'être lus par un plus grand nombre de leurs concitoyens. Je pourrais même dire, même si j'ai l'air jeune, que je me souviens d'organismes comme le Conseil canadien de recherches sur les humanités ou le Conseil de recherches en sciences sociales, qui ont accompli de grandes choses avant que le Conseil des Arts du Canada commence à assumer cette grande responsabilité et à relever cet important défi.

Ce problème se pose depuis toujours au Canada. C'est une vérité aussi primaire que première que de dire que le Canada a toujours eu un problème d'identité. A l'occasion de nos problèmes sociaux, de nos problèmes économiques, étant donné notre situation dans le monde, nous avons naturellement été amenés à nous préoccuper de l'affirmation de notre individualisme économique, de notre intégrité politique et de notre identité culturelle. Cette lutte a, par le passé, parfois pris l'apparence d'un combat sombre et âpre pour la survie; par la suite, elle est devenue une recherche d'identité. En termes géopolitiques bruts, je pense que nous refusons d'admettre qu'à certaines époques, notre pays n'a subsisté que grâce à la condescendance des États-Unis. Cette étape de notre évolution, exception faite de la possibilité d'un conflit nucléaire qui rendrait naturellement ces considérations non avenues ou purement théoriques, est maintenant dépassée.

Je pense que nous en sommes au stade où nous n'avons plus à nous soucier du simple problème de notre survie culturelle. Nous sommes ici. Le Dominion du Canada existe. Les Canadiens sont une réalité. En ce jour de l'année 1975, nous pouvons affirmer nos valeurs culturelles et spirituelles avec plus de réalisme, moins de violence, plus de réflexion et moins de fanfares ambiguës.

Ce n'est pas la première fois que se pose la question des mesures à prendre concernant *Time* et *Reader's Digest*. C'était déjà une question d'actualité avant mon arrivée à la Chambre il y a 18 ans. Nous avons lu de nombreux mémoires, été témoins d'enquêtes en profondeur et interminables, reçu de nombreuses recommandations et vainement tenté de résoudre le problème par des lois.

Je sais que l'on a dit que le bill C-58 n'était pas vraiment un bill portant sur le *Time* et le *Reader's Digest*. Je suppose qu'à proprement parler, il faut accepter que l'essentiel de mes remarques portera sur une publication qui n'est ni l'un ni l'autre mais qui est très directement concernée par ce bill. Pour le public, toutefois, ce bill concerne *Time* et *Reader's Digest*. Chacun d'entre nous sait bien naturellement que sans ces deux publications au Canada, la Chambre ne serait pas saisie d'un bill C-58.

Je pense que pour l'essentiel ce débat nous a fourni l'occasion d'une discussion sérieuse et fructueuse sur une question complexe et délicate. Elle est délicate parce que nous devons faire plus qu'examiner le texte officiel de la loi, et Dieu sait que je ne puis penser à rien de moins intéressant que la langue juridique, si je puis l'appeler ainsi.

● (1520)

Avant d'étudier les articles du bill, nous devons évaluer les objectifs sociaux que vise le bill. Le débat sur le bill a atteint un niveau philosophique, comme il se doit. En me rappelant bien que comparaison n'est pas raison, je choisirais mes mots avec grand soin. J'ai lu le discours du ministre attentivement. Il contient des idées réfléchies et constructives. Il m'a troublé sous certains aspects, bien que son collègue, le ministre du Revenu national (M.